

CHARTRE DE L'EGALITE



DANS LE CADRE DES **SALONS** ORGANISÉS PAR LE **SIEP** ¹

OBJECTIF

La Charte de l'Égalité est un engagement de la part de tous les signataires en faveur de l'égalité des étudiant-e-s en matière d'orientation scolaire et professionnelle et d'une information libre de toute détermination en fonction du sexe.

CONTEXTE

Le principe d'égalité et de non discrimination entre les femmes et les hommes est inscrit à tous les niveaux dans la loi belge et est unanimement reconnu comme une nécessité et un juste principe.

Le 12 janvier 2007, la Belgique a adopté **la loi gender mainstreaming** ayant pour objectif de renforcer l'égalité des femmes et des hommes en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques définies au niveau fédéral belge. Le gender mainstreaming n'est donc plus un engagement informel, il constitue désormais une obligation légale.

Dans sa troisième priorité « *Orienter efficacement chaque jeune* », le **Contrat pour l'école** relève la nécessité de promouvoir une participation équilibrée des filles et des garçons dans toutes les *filiales d'études porteuses d'emplois*. Il est demandé de « veiller strictement à l'absence de représentations stéréotypées des rôles féminins et masculins dans l'information transmise aux jeunes et aux parents en matière d'orientation »².

Parallèlement, le **Programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale**, approuvé en février 2005, mentionne la volonté gouvernementale de proposer « des actions de sensibilisation et d'information visant à *déconstruire les représentations stéréotypées de "l'autre"* »³.

Force est de constater que certains métiers sont majoritairement exercés par des personnes d'un même sexe (enseignement obligatoire, soins infirmiers, informatique, construction, ...). Aussi, nous savons que les métiers pour lesquels il existe des difficultés importantes de recrutement sont très diversifiés et sont justement ceux parmi lesquels on observe un très faible taux de mixité⁴.

¹ La charte de l'égalité a été écrite en collaboration avec la Direction de l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.egalite.cfwb.be

² Contrat pour l'école, 10 priorités pour nos enfants, Gouvernement de la Communauté française, mai 2005, p.34

³ Programme d'action gouvernemental pour la promotion de l'égalité femmes-hommes, de l'interculturalité et de l'inclusion sociale, approuvé par la Gouvernement de la Communauté française le 25 février 2005, p.4

⁴ Le site metiers.siep.be présente les fonctions critiques et les métiers en pénurie en Wallonie ainsi que la liste des fonctions critiques en Région de Bruxelles-Capitale. Le site formations.siep.be présente les études qui préparent à une profession pour laquelle il existe une pénurie significative de main d'œuvre en Wallonie.

ENGAGEMENTS

En l'occurrence, afin de permettre aux jeunes d'effectuer des choix d'orientation non influencés par le sexe, l'identité de genre ou l'expression de genre, et de s'ouvrir ainsi à toutes les professions, l'exposant signataire s'engage, dans la mesure du possible, à ce que :

- 1 l'information orale et écrite fournie durant le salon ne soit pas orientée selon le sexe, l'identité de genre ou l'expression de genre de la personne à informer. Aucun choix d'étude ou de métier n'est écarté en raison du sexe de la personne à informer.
- 2 du matériel d'exposition et de la documentation nomment systématiquement les métiers aux formes masculine et féminine⁵.
- 3 le matériel d'exposition (brochures, photos, images, vidéos, etc.) met en scène autant d'images de femmes que d'hommes dans le métier illustré, dans le souci de promouvoir la vocation de tous vers cette profession.
- 4 toute personne ayant des responsabilités d'information et d'orientation sur le stand d'un salon soit informée de la Charte et veille à l'appliquer dans l'exercice de ses activités.

Nom de l'établissement :

Personne de contact :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Signature :

Charte à renvoyer complétée et signée à :

- ▶ **SIEP** | Coordinatrice des salons | Muriel Vanderpoorten | Rue de la Poste 111 - 1030 Bruxelles
muriel.vanderpoorten@siep.be

Le Siep est une organisation de jeunesse reconnue et soutenue par le Service Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles et soutenue par les Régions bruxelloise et wallonne.

www.siep.be



⁵ A cette fin, le Guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre présente plus de 1.500 métiers sous les deux formes et constitue une référence utile. Guide en ligne à l'adresse : http://www.languefrancaise.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&g=0&hash=ba73a928942b8eddaa12271d0f76165f4b539531&file=fileadmin/sites/sgll/upload/lf_super_editor/publicat/collection-guide/interieur_FWB_brochure_Fem_light.pdf